

Journée Nature en ville le 25 mai 2013 Belle initiative, et si nous continuions...

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Comment (r)amener la nature en ville ? Plusieurs pistes ont été largement développées : potagers urbains, nichoirs pour hirondelles, ruches pour les abeilles, etc.

Il est une technique, existant depuis le néolithique, que le parti socialiste nyonnais souhaiterait (re)voir en ville de Nyon : les toitures végétales.

Au début du 20^e siècle, Le Corbusier se demandait: "N'est-il pas contraire à la logique que toute la surface d'une ville reste inutilisée et demeure réservée au dialogue avec les étoiles » ? Dans son raisonnement, la cinquième façade d'un bâtiment devait être exploitée à des fins utiles et son verdissement devenait une modalité de la construction elle-même.

Visant des objectifs esthétiques et/ou de durabilité, telles que la restauration ou protection de la biodiversité et de l'environnement en milieu urbain, l'aménagement d'un toit planté se révèle intéressant.

Cette technique consiste à recouvrir d'un substrat végétalisé un toit plat ou à faible pente. Dit substrat est spécialement développé afin de ne nécessiter qu'une épaisseur très faible (quelques dizaines de millimètres) et de ne demander aucun apport d'eau ou d'engrais. Les avantages de la toiture végétale sont nombreux. Nous pouvons en citer ici quelques exemples :

- **Amélioration de la gestion de l'eau** : lors de fortes pluies il existe un "effet-tampon » ; l'entier de la pluie n'est pas rejeté instantanément vers les égouts. De plus, une partie de l'eau est consommée par les plantes et une autre est rejetée dans l'atmosphère par évapotranspiration et n'atteint donc pas le réseau d'égouttage. En outre, il existe des possibilités de réemploi des eaux de pluie en usage domestique : chasse d'eau, arrosage, etc.
- **Amélioration de la qualité de l'air** : ces toitures permettent d'absorber les poussières, certains polluants et les rejets de gaz carboniques.
- **Protection sur l'étanchéité** : les matériaux imperméabilisants installés sur les toits résistent plus longtemps à l'abri des UV et du rayonnement thermique solaire.
- **Protection des chocs thermiques** : les pluies froides tombant sur des toits chauds créent des chocs thermiques néfastes pour les toitures. Elles en sont ainsi protégées.
- **Isolation thermique** : une membrane de toiture exposée au soleil peut atteindre une température de surface de 65°C alors que la même membrane recouverte de végétaux demeure à une température de 15 à 20°C. Or, la température de la toiture influence la température intérieure d'un bâtiment et donc les besoins de climatisation. Inversement, la toiture végétalisée permet de garder la chaleur en hiver à l'intérieur du bâtiment et éviter les pertes énergétiques inutiles.
- **Isolation phonique** : la terre végétalisée est un des meilleurs isolants acoustiques.

Les coûts d'entretien sont généralement faibles en comparaison des avantages. Cette technique, qui est parfaitement au point et relativement aisée à mettre en place, ne provoque pas l'altération du bâtiment. Au contraire, la stabilité et l'étanchéité des toitures végétalisées sont souvent supérieures aux toitures plates classiques.

En outre, il est parfaitement possible de combiner une installation solaire et une végétalisation de toit et ainsi bénéficier d'effets de synergies importants. Les toits végétalisés permettent d'autre part d'abaisser la température ambiante, ce dont les toits nus ou recouverts de gravier ne sont pas capables. Le rendement de la plupart des modules solaires dépendant de leur température de service, les modules atteignent donc un rendement plus élevé lorsqu'ils sont posés sur une végétalisation de toit.

Qu'en est-il en Suisse ? Le canton de Bâle-Ville oblige toute nouvelle construction à toit plat d'être recouverte de végétation. Environ 23% de ses toits plats accueillent déjà de la végétation. Une couverture qui devrait atteindre les 30% d'ici à 2020¹.

Quant au canton de Vaud, le Grand Conseil a rappelé, au printemps 2011 que les communes sont libres de modifier leurs règlements afin d'y introduire la notion de toitures plates et /ou végétalisées. En outre, des villes comme Lausanne réfléchissent sérieusement à la nécessité d'instaurer sur, ce qui représente 20% des surfaces construites, des zones dites vertes. A titre d'exemple, nous pouvons citer la gare du Flon à Lausanne avec sa toiture et sa façade végétalisée de manière intensive.

Forts des éléments ci-dessus énoncés, les postulants souhaitent que la Municipalité prenne les mesures subséquentes :

- Etablir un état des lieux des toits végétalisés sur le territoire de la commune de Nyon ;
- Etablir un rapport sur les surfaces de toiture potentiellement végétalisables (bâtiments publics et privés, notamment des entreprises) sur le territoire de la commune de Nyon ;
- Etablir un plan d'actions visant à la végétalisation des toits plats (ou à faible pente) existants sur le territoire de la commune de Nyon ;
- Etablir un plan d'actions visant à la végétalisation des toits plats (ou à faible pente) des futures constructions sur le territoire de la commune de Nyon

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à soutenir ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Pour le groupe socialiste, Jessica Jaccoud et Gregory Durand

¹ <http://www.migrosmagazine.ch/societe/environnement/article/les-toits-aussi-se-mettent-au-vert>